

2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ



LE MOT DU PRÉSIDENT

L'ANNÉE 2020 AURA ÉTÉ SINGULIÈRE À DE NOMBREUX ÉGARDS POUR NOUS COMME POUR TOUS NOS PARTENAIRES.

Nous avons fait face à une flambée de l'exclusion avec un million de personnes supplémentaires vivant sous le seuil de pauvreté en France en mars 2020. Quant aux personnes vivant à la rue ou sortant de prison, elles se sont trouvées démunies face aux contraintes imposées par le confinement. Plus que jamais, l'association s'est mobilisée. Et pourtant, **nous n'avons pas été épargnés par les difficultés engendrées par l'arrivée de ce virus**. L'Îlot s'est retrouvée devant une redoutable équation : plus de dépenses d'accompagnement et de réinsertion, avec le soutien financier accordé à certains résidents en grande difficulté, avec l'achat de masques, de gel hydro-alcoolique, de blouses de protection, etc. et moins de ressources, en particulier du fait de la fermeture de certains ateliers de nos chantiers d'insertion. **Heureusement, nos donateurs ont répondu à notre appel à la solidarité, et leur générosité a augmenté de 12 % cette année**, nous permettant ainsi de répondre à l'urgence de la crise sanitaire.



Hubert DE GABORY
Président de l'Îlot

Malgré toutes les difficultés que nous avons dû surmonter collectivement, je ne souhaite retenir que les éléments positifs qui sont l'aube d'une nouvelle page pour l'Îlot. En premier lieu, **nous avons lancé les chantiers de rénovation de deux de nos établissements**, le CHRS Chemin Vert à Paris et le CHRS du Val-de-Marne, avec l'acquisition et le démarrage de la rénovation de notre futur CHRS à Fontenay-sous-Bois. À Amiens, en complément des activités de nos trois centres d'hébergement, **un nouveau dispositif a vu le jour : l'intermédiation locative**, qui permet d'accéder à un logement individuel tout en continuant à être accompagné par un travailleur social de l'association pour développer ses repères d'autonomie. Concernant l'insertion professionnelle, **la nouvelle antenne de l'Îlot dans le département du Var accompagne des jeunes dits « invisibles »** (ni scolarisés, ni en formation, ni employés) vers l'emploi, tandis qu'à Amiens, notre tout nouveau dispositif permet à des personnes en semi-liberté de préparer leur projet professionnel pendant le temps passé hors les murs.

Tous ces nouveaux projets n'auraient pu voir le jour sans **la confiance de nos donateurs et celle de nos partenaires**. Je pense en premier lieu à l'Administration pénitentiaire qui a renouvelé la convention qui nous unit et avec qui nous œuvrons à la réinsertion des personnes ayant connu la prison ou sous main de justice. Mais il ne faudrait pas oublier les collectivités territoriales, les entreprises, les nombreuses structures du soin, du social, ou de la culture, avec qui nous travaillons et qui sont indispensables à une prise en charge globale de la personne.

Enfin, **nous avons démarré notre plan stratégique qui fixera les bases de notre organisation et de notre développement pour les cinq prochaines années**, grâce à l'appui d'un consultant et au financement d'un mécène. De ces premiers travaux sont nés différents chantiers prioritaires afin de faire de l'Îlot une référence nationale dans la réinsertion des personnes sous main de justice.

Toutes ces réussites et avancées, en dépit du contexte sanitaire, me rendent fier et heureux d'avoir animé cette belle aventure qu'est l'Îlot, en tant que président. **Aventure qui s'achève aujourd'hui car, dans l'intérêt de l'Îlot, je ne demande pas le renouvellement de mon mandat d'administrateur**, afin de céder la place à plus jeune que moi, au moment crucial où l'Îlot aborde une nouvelle phase de son développement avec l'ouverture de nos chantiers stratégiques. **Le Conseil d'administration a choisi de nommer Félix de Belloy pour me succéder**. Félix est une personne engagée, elle-aussi, depuis longue date au sein de l'Îlot en tant qu'administrateur puis vice-président depuis deux ans. Il présente toutes les garanties en matière d'ancienneté, de connaissance des problématiques pénales et carcérales, et de relations auprès de nos partenaires et administrations de tutelle. Je suis sûr de sa capacité à mener à bien la mise en œuvre de notre ambitieux plan stratégique.

Je veux terminer en saluant enfin le talent et l'engagement des femmes et des hommes qui composent l'Îlot et contribuent chaque jour à faire de notre association un lieu d'inclusion et de départ vers une nouvelle vie, pour ceux qui ont acquitté leurs dettes auprès de notre société et/ou qui ont besoin d'être aidés pour se réinsérer au cœur de celle-ci.

LEXIQUE

Contrôle judiciaire

Dans l'attente de son jugement, la personne mise en examen est soumise à certaines obligations : interdiction de conduire, de rencontrer certaines personnes ou de fréquenter certains lieux, obligation de soins... Il s'agit d'une mesure alternative à la détention provisoire.

Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE) anciennement « placement sous surveillance électronique » (PSE)

La DDSE est une peine qui peut être prononcée à titre d'exécution d'une peine par le tribunal correctionnel ou à titre d'aménagement d'une peine d'emprisonnement ferme. Un bracelet électronique est posé et permet la surveillance de la personne qui s'engage à rester à son domicile (ou hébergée dans une association comme l'Îlot) à certaines heures fixées par le juge (par exemple de 19 h à 8 h du matin). Si elle sort en dehors des heures fixées, un surveillant pénitentiaire est aussitôt averti par une alarme à distance.

Juge d'application des peines (JAP)

Juge ayant en charge de déterminer les modalités d'exécution des peines restrictives ou privatives de liberté et de veiller à leur exécution, en prison ou à l'extérieur.

Libération conditionnelle (LC)

La personne détenue est remise en liberté avant la fin de sa peine ; elle n'est plus « sous écrou ». Cet aménagement de peine sans écrou est assorti de certaines obligations destinées à prévenir la récidive.

Personne placée sous main de justice (PPSMJ)

Se dit d'une personne qui exécute une peine en milieu fermé (la prison) ou en milieu ouvert (aménagement de peine, peine alternative ou peine complémentaire à la prison) ou qui, dans l'attente de son jugement, est placée en détention provisoire (ou bénéficie d'une alternative comme le contrôle judiciaire).

Placement à l'extérieur (PE)

Pour travailler, être soignée ou mener à bien un projet d'insertion, la personne détenue est autorisée à quitter à certaines heures son lieu d'hébergement (situé dans un centre de formation, de santé, ou une association conventionnée par le SPIP). Il s'agit d'un aménagement de peine « sous écrou » au cours duquel elle est soumise à certaines obligations et peut bénéficier de mesures d'assistance pour ses démarches d'insertion.

Semi-liberté

La semi-liberté est un aménagement de peine sous écrou qui permet à une personne condamnée de quitter l'établissement pénitentiaire afin d'exercer une activité ou une recherche professionnelle, une formation ou de s'investir dans un projet de réinsertion. Chaque jour, l'activité terminée, la personne est incarcérée dans un centre de semi-liberté ou dans un quartier spécifique de l'établissement pénitentiaire.

Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)

Le SPIP, service déconcentré de l'administration pénitentiaire au niveau départemental, intervient à la fois en prison et à l'extérieur, auprès des personnes ayant des obligations judiciaires à respecter. Il a une mission de contrôle et d'appui à la réinsertion, dans un objectif de prévention de la récidive.

Sortie positive

Personne sortant d'un établissement de l'Îlot avec des perspectives d'emploi, de formation ou de logement.

Suivi socio-judiciaire (SSJ)

La personne condamnée à un suivi socio-judiciaire, comme peine principale ou complémentaire à la prison, doit respecter diverses obligations destinées à prévenir la récidive : obligation de soins, etc. Parmi ces obligations peut figurer le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Sursis probatoire

La loi du 23 mars 2019 de réforme pour la justice fusionne la contrainte pénale, le sursis avec mise à l'épreuve et le sursis-TIG en une unique mesure de probation : « le sursis probatoire ». Ce nouveau sursis reprend le mécanisme du sursis avec mise à l'épreuve, mais en permettant son adaptation aux circonstances et à la personnalité de la personne condamnée.

Travail d'intérêt général (TIG)

Le travail d'intérêt général est un travail non rémunéré réalisé par une personne condamnée, majeure ou mineure de plus de 16 ans, et volontaire. Il permet de sanctionner la personne condamnée, mais d'éviter l'effet désocialisant de l'emprisonnement et de favoriser son insertion sociale. Un TIG peut être prononcé pour les délits punis d'une peine d'emprisonnement et pour certaines contraventions de cinquième classe ; mais également en cas de mise à l'épreuve dans le cadre d'une peine d'emprisonnement avec sursis, la mesure est alors appelée « sursis TIG ».

SOMMAIRE

- 4 Lexique
- 6 2020 en images
- 8 L'Îlot en bref
 - 9 Accompagner le public Justice
 - 10 Nos moyens humains
 - 11 Nos ressources financières
- 12 Faire face au Covid
- 14 Un toit pour se reconstruire
 - 15 Chiffres clés
 - 16 CHRS Chemin Vert / 17 CHRS Les Augustins
 - 18 CHU La Passerelle / 19 CHRS Thuillier
 - 20 CHRS Val-de-Marne
 - 21 L'intermédiation locative
- 22 Se réinsérer par l'emploi
 - 23 Chiffres clés
 - 24 Nos Ateliers et Chantiers d'Insertion
 - 25 Nos dispositifs d'insertion professionnelle
- 28 Prendre le temps de se soigner
- 30 Perspectives

2020 EN IMAGES



JANVIER

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES INVISIBLES, L'ÎLOT DANS LE VAR

Démarrage de ce projet dont l'objectif est d'accompagner les jeunes de 16 à 29 ans dits « invisibles », n'étant ni scolarisés, ni en formation, ni employés et les aider à s'insérer professionnellement.



AOÛT

SORTIE À LA MER

Un groupe de résidents du CHRS Les Augustins et du CHU La Passerelle, accompagnés de travailleurs sociaux, s'est rendu au Touquet-Paris-Plage. L'occasion pour eux de redécouvrir la mer et rompre avec l'isolement provoqué par la crise sanitaire.

MARS

CRISE SANITAIRE ET CONFINEMENT

Les établissements s'organisent pour faire face à la crise sanitaire. *L'Îlot Gourmand* reste ouvert pour restaurer nos bénéficiaires.

FEVRIER

RENOUVELLEMENT DU LABEL « DON EN CONFIANCE »



OCTOBRE

L'ÎLOT SE MOBILISE LORS DE LA JOURNÉE DU REFUS DE LA MISÈRE

Cette année, les résidents du CHRS Thuillier et du CHU La Passerelle se sont particulièrement investis dans la réalisation d'actions pour cette journée.

NOVEMBRE

DÉMÉNAGEMENT

Déménagement d'une partie des résidents du CHRS Chemin Vert à Paris 13^e et Aubervilliers, le temps des travaux de rénovation du bâtiment A de l'établissement.

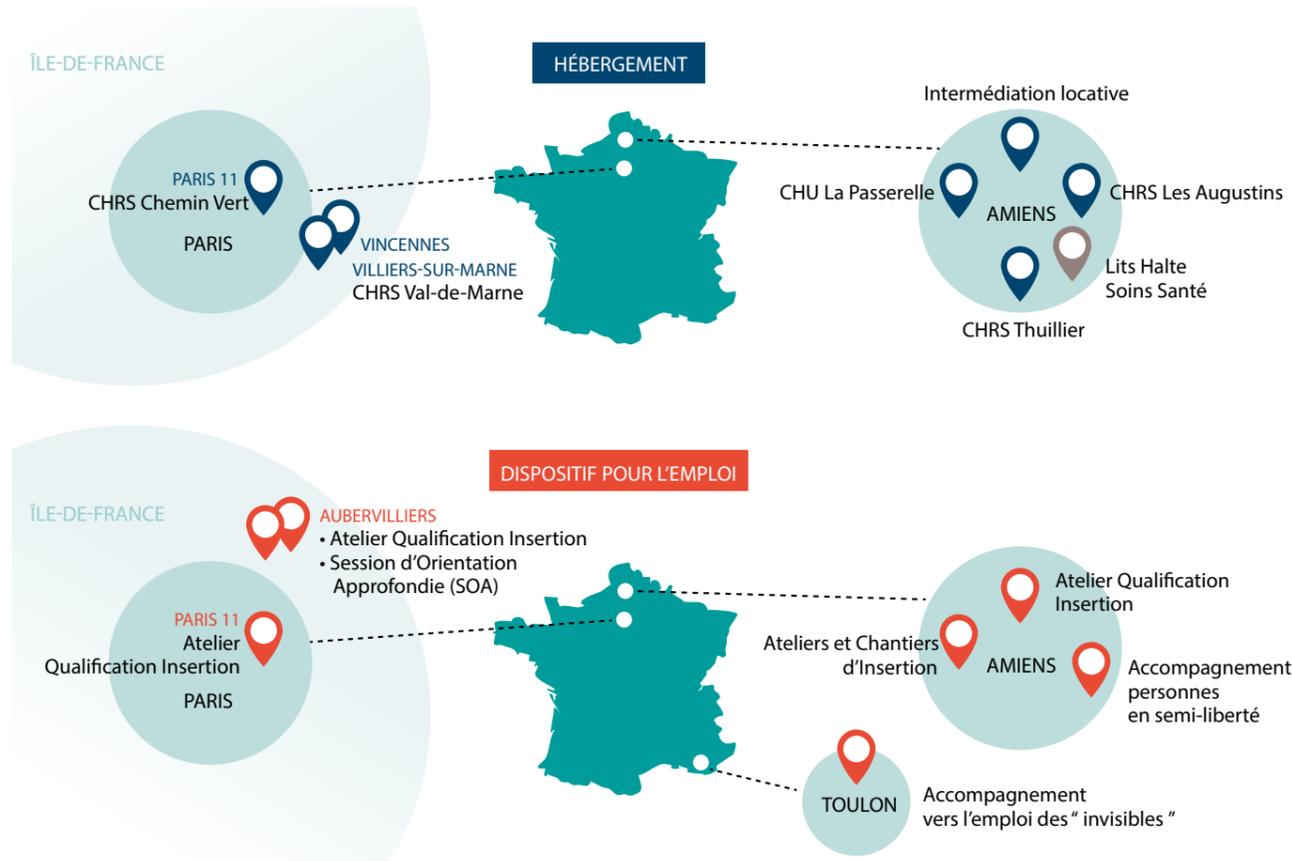
DÉCEMBRE

UN NOUVEAU CAP POUR L'ÎLOT

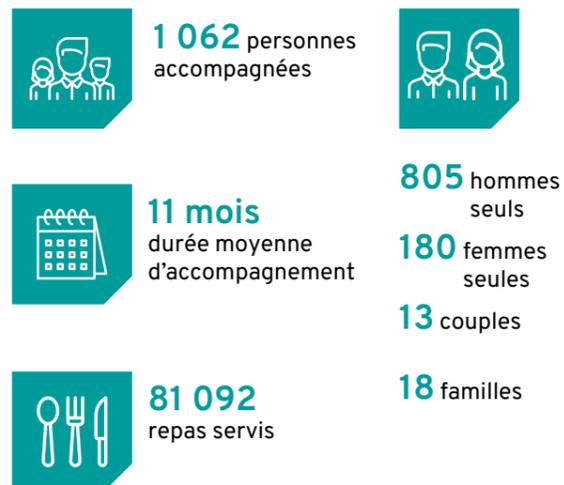
L'association se lance dans un grand projet de développement pour les cinq prochaines années et se dote d'un plan stratégique.

L'ÎLOT EN BREF

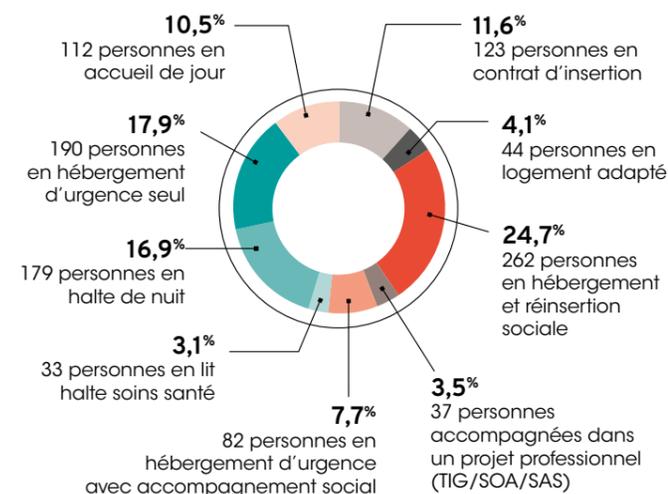
Créée en 1969, L'Îlot accueille, héberge et accompagne vers la réinsertion des personnes en grande détresse, en particulier lorsqu'elles sortent de prison ou qu'elles sont encore sous main de justice. L'association les suit dans leur démarche personnelle et volontaire pour retrouver une place dans la société, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.



CHIFFRES CLÉS



9 modalités d'accueil et d'accompagnement ont été déployées dans nos différents établissements :



ACCOMPAGNER LE PUBLIC JUSTICE

L'association a développé une expertise reconnue par les acteurs publics (Administration pénitentiaire, acteurs de l'emploi et des affaires sociales) dans l'accompagnement des personnes sortant de prison ou sous main de justice.

Pour mener à bien ce travail pendant et après la prison, nous travaillons conjointement avec l'Administration pénitentiaire avec qui nous signons des conventions nationales ou territoriales.

L'enjeu est de taille puisque :

- un peu plus de **235 000 personnes¹** sont suivies par l'Administration pénitentiaire, dont les deux tiers exécutent leur peine en dehors de la prison.
- **41 %²** d'entre elles récidivent dans les cinq ans, faute d'avoir pu être réintégrées dans la société.

Nous avons tissé des liens étroits et de confiance avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) qui orientent nos futurs résidents ou salariés en insertion. Nous travaillons en proximité et construisons avec les SPIP des projets d'accompagnement innovants pour les personnes en aménagement de peine : ce fut le cas en 2005 puisque notre CHRS de Chemin Vert fut le premier CHRS à recevoir des personnes sous bracelet électronique.

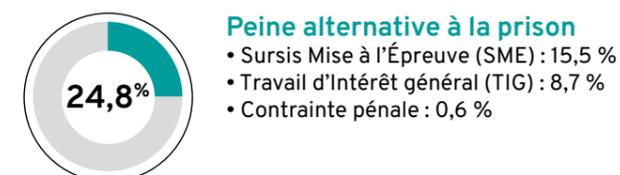
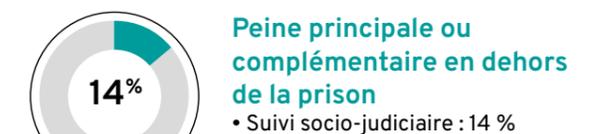
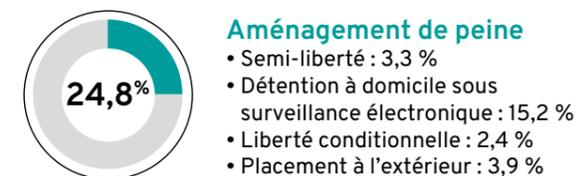
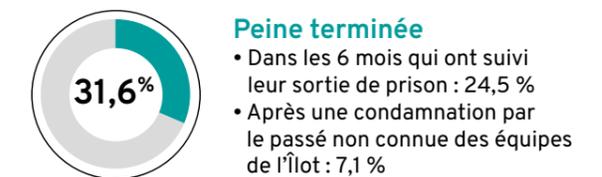
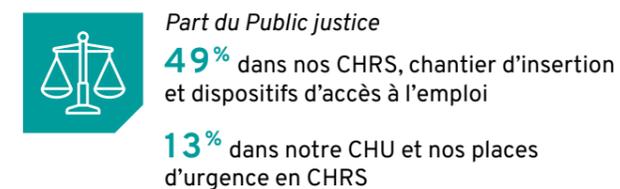
Pour répondre à cet enjeu, l'Îlot est convaincue qu'il est essentiel de construire la réinsertion au plus tôt de l'exécution de la peine pour prévenir la récidive. Dès qu'elles le peuvent, nos équipes rencontrent les personnes incarcérées pour préparer avec elles leur sortie et les conditions d'accueil dans un de nos CHRS ou chantier d'insertion. L'explication de nos différents dispositifs leur permet de se projeter et de voir si leur projet est en adéquation avec ce que peut leur offrir l'Îlot.

Plus récemment, en septembre 2020, nous avons mis sur pied avec le SPIP et la Maison d'arrêt d'Amiens un projet d'accompagnement professionnel de personnes en semi-liberté pendant le temps passé hors les murs de la prison.

¹ Chiffres Ministère de la Justice au 01/01/2021
² Chiffres Ministère de la Justice 2018

CHIFFRES CLÉS JUSTICE

Depuis sa création, l'Îlot donne la priorité au public justice



NOS MOYENS HUMAINS

L'Îlot est dirigé par un Conseil d'Administration (CA) actuellement composé de 14 membres élus pour trois ans, qui se réunit au moins trois fois dans l'année (validation du budget, validation des comptes, élection du bureau après l'Assemblée Générale). Le Bureau, qui émane du CA, est actuellement composé de cinq membres. Il se réunit mensuellement et propose aux membres du CA qui le souhaitent d'assister à chaque séance qui réunit en général une dizaine d'administrateurs.

Pour mener à bien ses missions, l'association mise sur le professionnalisme d'équipes pluridisciplinaires composées de responsables d'établissements et d'un directeur délégué à Amiens qui coordonne l'ensemble des sites sur ce territoire, de travailleurs sociaux (éducateurs spécialisés, assistants de travail social), de conseillers en insertion professionnelle, de personnel

médical (infirmières, médecin). Selon la taille et le type de mission sociale de l'établissement, elles comptent entre 2 et 17 salariés.

Son siège est piloté par un directeur général et est constitué de missions supports (gestion du personnel, comptabilité et contrôle de gestion, collecte et communication, contrôle interne et qualité implanté à Amiens), pour organiser la vie des établissements, dans le respect des orientations stratégiques et du projet associatif de l'Îlot.

En 2020, salariés, administrateurs, bénévoles se sont mobilisés pour soutenir résidents et salariés en insertion durement impactés par la pandémie. Un véritable élan de solidarité s'est mis en place allant de la confection indispensable des masques à des activités extérieures pour rompre la solitude vécue lors du confinement.

TÉMOIGNAGE



Charles de Raymond
Administrateur
Secrétaire Général

« Dès le début du confinement, nous avons installé un bureau hebdomadaire restreint, par visioconférence, au cours duquel le directeur général présentait des mesures pour gérer de façon opérationnelle l'épidémie dans nos établissements. Notre rôle était de remonter de l'information de terrain, d'échanger sur les mesures et d'être force de propositions. C'est d'ailleurs lors d'une de ces réunions que nous avons proposé la fabrication de masques.

Nous avons aussi appuyé le directeur par des décisions d'ordre financier, puisqu'il a fallu acheter des masques, des protections en plexiglass et du gel hydro alcoolique pour protéger nos résidents et nos équipes, décider du chômage partiel ou encore de l'octroi d'une prime en faveur de nos salariés les plus exposés. Budgétairement, il y a eu des impacts significatifs pour l'Îlot et la gestion de cette situation exceptionnelle a mobilisé fortement mon engagement bénévole. »

Au 31 décembre 2020 :

14

administratrices
et administrateurs

223

membres de l'association

155

salariés dont 52 salariés
en insertion

37

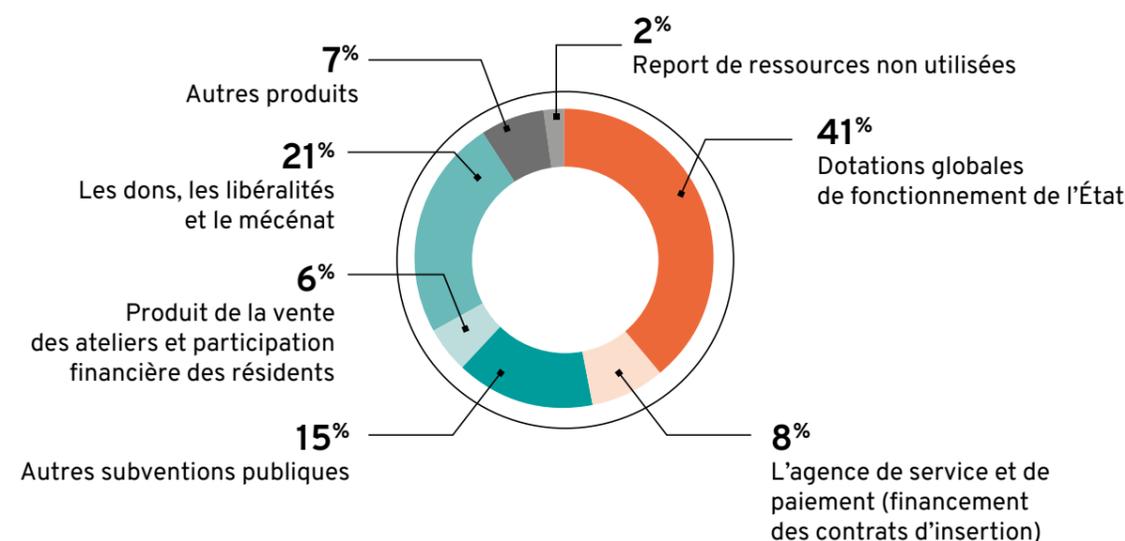
bénévoles



NOS RESSOURCES FINANCIÈRES

L'Îlot bénéficie de trois sources principales de revenus :

- L'État et les collectivités territoriales (régions, départements, communes) ;
- La générosité de nos **11 311 donateurs**, de fondations ou d'entreprises ;
- Le produit des ventes des Ateliers de l'Îlot et la participation financière des personnes hébergées

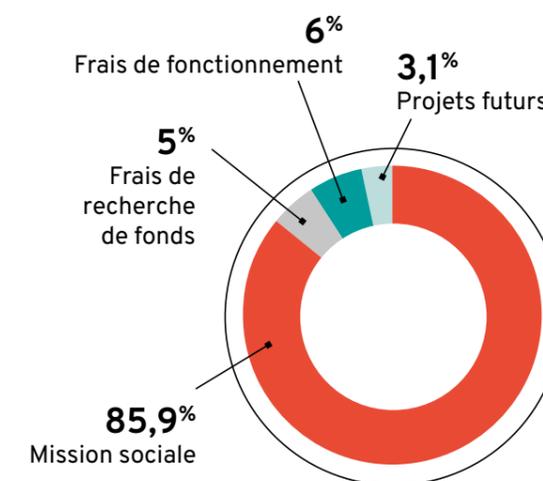


Près de 90 % des ressources sont consacrées à la mission sociale de l'Îlot

L'Association emploie l'essentiel de ses ressources pour réaliser ses missions sociales : **7754 K€**, soit **85,9 %** de son budget. Ces dépenses correspondent au fonctionnement des différents établissements (centres d'accueil et d'hébergement, ateliers et chantiers d'insertion). Elle dédie également **3,1%** de ses moyens à la préparation de projets futurs, relevant de sa mission sociale. Le reste des emplois est consacré aux frais de recherche de fonds et aux frais de fonctionnement du siège.



Depuis 1996, l'Îlot est labellisée *Don en Confiance* du Comité de la Charte, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public. Sa mission est de promouvoir le fonctionnement statutaire, la rigueur de gestion, la transparence, la qualité de la communication et de la collecte de fonds. Ce label a été renouvelé en 2020 et ce pour trois années.



Par ailleurs, les comptes de l'association sont examinés et validés par le cabinet de commissaires aux comptes Deloitte & associés.

FAIRE FACE AU COVID

L'année 2020, nous a tous frappés durement. La pandémie a mis en péril notre santé, notre économie et a déstabilisé nos modes de vie. À l'Îlot, très vite il a fallu s'adapter et faire preuve d'agilité pour accompagner nos bénéficiaires déjà fragilisés avant même cette période difficile et incertaine.

UNE INSÉCURITÉ FINANCIÈRE COMPENSÉE EN PARTIE PAR LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Très vite, la direction de l'Îlot s'est mobilisée pour fournir à tous les salariés et bénéficiaires de l'association du matériel de protection (masques, gels hydro-alcoolique, blouses de protection) mais aussi de fabrication (tissus filtrant pour la fabrication de masques par nos résidents, plexiglass pour la création de parois de protection, etc.). **À ces surcoûts imprévus s'est ajouté un arrêt de l'activité de nos ateliers d'insertion et conséquemment une baisse de nos revenus.** La mise en chômage partiel, la suspension ou le report de formation ont été préjudiciables à certains résidents qui n'ont pas pu se maintenir dans la dynamique de l'emploi. Il a aussi fallu aider financièrement nos bénéficiaires ne pouvant plus se rendre aux Restos du cœur ou aux banques alimentaires. Autre exemple, le passage au repas individuel en chambre au CHRS Chemin Vert pendant le premier confinement, le réfectoire ne pouvant plus être utilisé pour respecter les gestes barrières, ce qui a occasionné une augmentation des coûts. Heureusement, **l'Îlot a pu compter sur la solidarité de ses donateurs** qui ont continué à faire preuve de générosité malgré les difficultés que chacun a pu rencontrer. Parfois, c'est le voisinage de nos établissements qui a soutenu nos résidents à travers des dons matériels, comme ce fut le cas pour notre CHRS Thuillier qui a reçu des jouets pour les enfants hébergés.

UN CHEMIN VERS LA RÉINSERTION BOULEVERSÉ

Aussi nécessaire soit-elle, **la décision du premier confinement a eu un impact psychologique très fort sur nos résidents**, notamment les personnes sortant de prison, pour lesquelles le parallèle avec l'enfermement a été plus ou moins bien vécu. Le sentiment d'isolement, de rupture avec l'extérieur, les a replacés en situation de fragilité extrême. Pour les familles que nous accueillons, notamment au CHRS Thuillier, la difficulté majeure a été la fermeture des écoles. Assurer la scolarité tout en travaillant s'est révélé être mission impossible. Enfin, pour les salariés en

insertion dans nos ateliers, le confinement a marqué un coup d'arrêt dans leur apprentissage et leur retour à la vie professionnelle. Tout comme pour les salariés de l'Atelier Qualification-Insertion d'Île-de-France et d'Amiens dont la formation a été suspendue.

« J'ai vécu ce moment comme un retour en détention, notamment à cause des tensions entre les gens. Et comme en détention, c'est parfois utile de s'isoler, de rester dans sa chambre et de se recentrer sur soi-même. »

Mickaël, 23 ans, hébergé au CHRS Les Augustins

SOUTENIR NOS RÉSIDENTS ET SALARIÉS PENDANT LE CONFINEMENT

Passée la stupeur, **nos équipes ont rivalisé d'imagination pour construire encore plus de cohésion** et lutter contre les sentiments d'isolement et d'angoisse exprimés par certains de nos résidents. Un important travail de pédagogie a également été mené pour expliquer l'importance de respecter les gestes barrières. Tous nos CHRS disposent d'espaces communs et parfois de jardins (excepté notre CHRS de Chemin Vert à Paris qui n'a pas d'espaces verts) qui offrent la possibilité de proposer, dans le respect des gestes barrières, des activités aux résidents et de sortir d'un confinement qui devenait vite oppressant.



L'équipe de travailleurs sociaux s'est ingénié à animer les journées des résidents en proposant une multitude d'activités (comme du sport, du jardinage, des jeux, etc.) mais également en les rendant partie prenante de l'entretien de leur lieu de vie par le nettoyage régulier des espaces partagés des CHRS.



Afin de lutter contre le risque très important de décrochage scolaire des enfants hébergés, les travailleurs sociaux et les bénévoles sont venus en renfort pour l'aide aux devoirs.

Pour nos dispositifs d'accès à l'emploi, le premier confinement a mis la très grande majorité de nos salariés en insertion au chômage partiel. Aux Ateliers de l'Îlot, l'équipe des permanents est restée soudée et a fait preuve d'un engagement sans faille. Ils ont profité de ces moments de moindre activité pour revoir l'aménagement du site, le moderniser, l'embellir et travailler sur de nouvelles activités. Les deux conseillers en insertion professionnelle (CIP) des Ateliers, tous deux en télétravail, ont poursuivi l'accompagnement des personnes pour l'essentiel par téléphone. Mais cette distanciation physique a été mal vécue par la plupart des personnes accompagnées, pour lesquelles le face à face et le dialogue en présentiel sont essentiels, ne serait-ce que pour rompre l'isolement qu'ils subissent pour certains depuis de nombreuses années et tenir éloignée la rechute addictive.

METTRE EN MARCHÉ LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE

« Nous avons aussi évolué dans notre approche des outils numériques qui ont été importants pour assurer le suivi des personnes. Nous avons pu constater que la visioconférence avec les personnels de santé a permis à nos résidents de prendre du recul et d'abaisser les tensions durant le confinement. »

Gladys, éducatrice spécialisée, CHRS Les Augustins

La crise sanitaire a révélé la fracture numérique dont souffrent nos résidents, ainsi que l'intérêt pour l'Îlot d'accélérer sa « digitalisation » pour renforcer son action. Nous nous sommes alors tournés vers les logiciels sociaux (messageries, visioconférence, etc.) pour accompagner nos résidents dans la poursuite de leur réinsertion et de leur vie sociale. Cette situation a confirmé notre démarche de « digitalisation » dont les gains en termes logistiques mais aussi de qualité de suivi et d'accompagnement dans tous les domaines (téléconsultations médicales, suivi psychologique, conservation du lien social, formation et scolarisation) sont évidents.



Dans les années à venir, **l'Îlot ambitionne de renforcer les compétences et les connaissances numériques de ses équipes** afin qu'elles puissent notamment transmettre aux bénéficiaires les notions indispensables à l'utilisation d'une tablette ou d'un ordinateur mais également lutter contre l'illectronisme.

UN TOIT POUR SE RECONSTRUIRE

La mission historique de l'Îlot est l'accueil et la mise à l'abri, de personnes sans solution de logement, en priorité lorsqu'elles sortent de prison ou sont sous main de justice. Aujourd'hui, l'Îlot continue d'héberger mais en travaillant l'autonomie et la réinsertion des personnes accueillies. Pour répondre à cette logique d'insertion et aux besoins propres à chacun, nous avons mis en place toute une palette de modalités d'hébergement : urgence, réinsertion, logements en ville, intermédiation locative.

Nous accueillons des femmes, des hommes, des couples, des familles. Grâce aux conventions signées avec l'Administration pénitentiaire, nous sommes habilités à recevoir des personnes en aménagement de peine qu'elles soient placées en détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), en placement à l'extérieur (PE), en travail d'intérêt général (TIG), en libération conditionnelle (LC).

NOS ÉTABLISSEMENTS ET DISPOSITIFS

Au sein de nos quatre CHRS et de notre CHU, nous proposons des modalités d'accueil variées pour s'adapter à notre public. Ces différents dispositifs cohabitent dans un même établissement. Pour les personnes les plus désocialisées, les places de pensions de famille et les places dites de « stabilisation » sont les plus adaptées car le fonctionnement est souple, autorisant notamment les allées et venues, les visites de proches, avec un seuil de tolérance élevé vis-à-vis des comportements individuels. Les places en CHRS sont destinées aux familles qui connaissent de graves difficultés, aux personnes sortant de prison, en aménagement de peine ou pas, ou à des personnes en peines alternatives. Celles-ci signent un contrat de 6 mois renouvelable qui fixe des objectifs de réinsertion.

Notre CHU d'Amiens accueille en urgence, pour une nuit ou plus, des personnes sans domicile, notamment celles sortant de prison et sans solution de logement, grâce à une convention signée avec le SPIP. La journée, un accueil de jour permet aux femmes et aux hommes de prendre un repas chaud, une douche, de parler avec un travailleur social s'ils le souhaitent. Les orientations sont principalement effectuées par la SIAO c'est-à-dire le 115 pour tout ce qui concerne l'urgence et la mise à l'abri lors des périodes de grand froid, et par le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) pour les personnes sortant de prison ou encore en lien avec la justice.

Le CHU propose également quelques places pour des personnes accueillies plus longuement et pouvant bénéficier d'un accompagnement socio-éducatif. Une

halte de nuit vient compléter ce dispositif d'urgence, notamment lors de périodes hivernales ou comme cette année 2020 de pandémie pour mettre à l'abri et en sécurité des femmes et des hommes fortement marginalisés.

Pour les personnes plus proches de l'autonomie, deux dispositifs viennent compléter notre action de réinsertion : les logements en diffus dans la ville comme c'est le cas à Montreuil où un logement en colocation est rattaché au CHRS Val-de-Marne et à Paris et Aubervilliers dans le cadre du relogement de nos bénéficiaires du CHRS de Chemin Vert pendant les travaux de rénovation.

En septembre 2020, nous avons mis en place à Amiens un hébergement en intermédiation locative destiné également aux personnes très proches de l'autonomie et où l'appui et la présence de nos travailleurs peuvent se faire plus à distance.



L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF

L'hébergement s'accompagne systématiquement d'un appui socio-éducatif et administratif. Excepté pour les personnes hébergées en journée ou pour une nuit dans notre CHU, toute personne accueillie dans un établissement de l'Îlot sera suivie par un travailleur social pour élaborer avec elle un projet individualisé et travailler sa réinsertion. L'accompagnement que nous proposons est à la fois individuel, pour s'adapter au rythme et aux besoins de chacun, et collectif, pour aider chacun à nouer des liens familiaux et sociaux. Nos équipes sont aussi épaulées par des bénévoles, dont le concours est précieux.



	CHRS LES AUGUSTINS	CHRS CHEMIN VERT	CHRS VAL DE MARNE	CHRS THUILLIER	CHU LA PASSERELLE
4 Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)					
1 Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU)					
388 Personnes hébergées en réinsertion en 2020					
514 Personnes hébergées en urgence en 2020					
Places d'hébergement de réinsertion	20	60	37	48	55
Places en pension de famille	20	-	-	-	-
Logements en IML	14	-	-	-	-
Places d'urgence	2	-	6	17	10
Nos résidents en 2020					
Personnes hébergées et accompagnées	127	85	47	137	535
Personnes sortant de prison ou sous main de justice	57%	100%	11%	6%	20%
Personnes ayant effectué leur TIG au sein de l'établissement	6	-	-	3	2
Âge moyen (personnes majeures)	43 ans	41 ans	39 ans	39 ans	36 ans
Durée moyenne du séjour	9 mois	17 mois	19 mois	10 mois	
Leur réussite :					
• Personnes sorties avec un logement	47%	52%	33%	66%	
• Personnes sorties ayant trouvé un emploi ou une formation	28%	26%	67%	28%	

IML : Intermédiation Locative
TIG : Travail d'intérêt général

CHRS CHEMIN VERT

Installé au cœur du 11^e arrondissement de Paris, le CHRS Chemin Vert accompagne vers l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle, des hommes sortant de prison ou sous main de justice, en particulier des hommes placés sous surveillance électronique. Disposant de 54 chambres individuelles et de 6 studios, le CHRS peut accueillir 60 hommes seuls.

Décidé il y a quelques années, **notre chantier de rénovation du CHRS Chemin Vert a démarré au cours du second semestre 2020**. Pour éviter une rupture d'activité, les travaux ont été planifiés en deux temps, un bâtiment après l'autre. Ainsi, une partie des résidents ont été temporairement relogés dans des logements diffus dans le 13^e arrondissement et à Aubervilliers dès le mois de novembre 2020. Ces travaux d'envergure ont pour objectif d'améliorer la qualité de vie de nos résidents et leur permettre de retrouver une stabilité indispensable à leur réinsertion. Les 54 chambres individuelles du CHRS seront transformées en studios autonomes avec sanitaire et kitchenette, ce qui contribuera à l'autonomisation des résidents. Après une première phase de curage et désamiantage commencée fin 2020, le lancement des travaux a pris du retard. Les premiers coups de pioche ont eu lieu en février 2021 et les travaux devraient être terminés à l'automne 2023.

Autre fait marquant, **en 2020, l'établissement a accueilli pour la première fois cinq résidents en placement à l'extérieur**. Jusqu'alors, le CHRS recevait exclusivement des mesures d'aménagement de peine avec bracelet électronique.

31% des résidents ont exercé un emploi en 2020



L'équipe du CHRS Chemin Vert.

Avec le placement à l'extérieur, il joue un rôle actif dans le contrôle des horaires définis par le juge d'application des peines ou à défaut par le règlement de fonctionnement du centre pénitentiaire. En effet, en cas de manquements, l'équipe est chargée de remonter auprès du CPIP les incidents horaires.

Enfin, et dans la lignée de l'accueil en Placement à l'extérieur, **le CHRS a entrepris de renforcer sa collaboration avec les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation** dans le suivi de la mise en œuvre des obligations judiciaires. L'objectif est de valoriser le travail du CHRS afin d'être considéré comme un véritable partenaire de réinsertion et pas uniquement comme une solution d'hébergement. Tout au long de l'année, les travailleurs sociaux de l'Îlot ont associé les CPIP dans les projets d'accompagnement via notamment des réunions de synthèse.



CHRS LES AUGUSTINS

Implanté dans le centre-ville d'Amiens, cet établissement peut accueillir 56 hommes seuls, en situation de rupture sociale, familiale et/ou professionnelle. Il donne priorité aux personnes sortant de prison ou sous main de justice.

Au total 127 personnes ont été accueillies tous dispositifs confondus. Les résidents sont restés un peu plus longtemps dans l'établissement à cause des difficultés d'accès au logement renforcées par la crise Covid.

En 2020, trois projets ont vu le jour, en dépit du contexte sanitaire très contraignant: l'accompagnement professionnel de personnes en semi-liberté pendant le temps passé hors les murs, l'accueil de quatre personnes en placement à l'extérieur et la création de 12 logements en intermédiation locative.

À noter aussi, **un nombre plus important de bénévoles, neuf au total**, notamment de jeunes étudiants souhaitant rendre leur temps utile à défaut de pouvoir étudier. Ils ont animé des ateliers numériques afin de permettre aux résidents de maintenir un lien avec les familles, d'entreprendre des démarches administratives ou effectuer des recherches d'emploi. D'autres ont proposé des projections de films, une sortie à la mer, et même un atelier de relaxation une fois par semaine, utile pour canaliser les émotions difficiles.

L'admission de **Julien aux « Augustins »** a eu lieu après un premier accueil en urgence de quelques semaines au sein du CHU la Passerelle suite à sa sortie de prison.

Orienté par le SIAO 80 dans notre établissement, Julien reste soumis à un suivi socio-judiciaire jusqu'en 2024, et à un traitement de son addiction à l'alcool.

Dès son arrivée, il est frappé par l'accueil *« enfin un chez moi et en plus tu travailles de soirée et tu m'as attendu »* dit-il à son éducatrice.

Embauché en CDDI à l'Îlot Gourmand, Julien travaille assidument et voit son contrat se transformer en CDI. Aujourd'hui, Julien est en poste, considéré comme un salarié investi.

Fin 2020, il a obtenu une attribution de logement social où il a pu s'installer avec notre soutien.

Julien a encore besoin d'être accompagné car il reste vulnérable notamment à cause de son addiction, mais l'équipe reste confiante sur son avenir et sa réinsertion dans la société.

68%

des résidents public Justice étaient récidivistes



Repas au réfectoire du CHRS Les Augustins.

CHU LA PASSERELLE

Le Centre d'hébergement d'urgence La Passerelle, à Amiens, assure l'accueil de jour et l'hébergement d'urgence de personnes en très grande difficulté sociale, sans abri ou sans domicile fixe. 1 200 nuitées sont disponibles par an.

Le Centre d'hébergement d'urgence (CHU) La Passerelle, à Amiens, assure à la fois un accueil de jour et l'hébergement d'urgence de personnes en très grande difficulté sociale, avec une capacité de 1 200 nuitées par an. Situé à Amiens, la Passerelle est le plus grand Centre d'hébergement d'urgence de la Somme. Il accueille des personnes sans abri ou sans domicile fixe, sans ou avec de très faibles ressources.

En journée, il reçoit et accompagne dans leurs démarches de réinsertion des femmes et des hommes en grande précarité sociale. Par ailleurs, **il existe un partenariat entre le SPIP et la Passerelle afin d'orienter des personnes qui, au moment de leur sortie d'incarcération, n'ont aucune solution d'hébergement**, afin d'éviter qu'elles ne se retrouvent à la rue après une période de détention.

32

personnes en sortie sèche hébergées à leur sortie de prison



Du fait de la crise sanitaire et du confinement, nous avons été amenés à modifier les modalités d'accueil des personnes sans domicile afin d'éviter les déplacements et les risques de contamination à la Covid-19.

Ainsi, **pendant cette période, les personnes n'étaient plus obligées d'appeler tous les soirs le 115** à la recherche d'une place pour passer la nuit. Elles étaient prises en charge pendant une semaine. De plus, l'instauration des gestes barrières et le respect des règles de distanciation sociale a entraîné **une forte réduction de notre capacité d'accueil en journée, ce qui explique la baisse de 35% cette année du nombre de personnes accueillies en urgence.**

Ce changement de pratiques a permis de proposer un accompagnement plus approfondi et adapté car l'équipe a eu plus de temps pour appréhender certaines situations complexes. Dans un sens, cette crise sanitaire a permis un travail plus serein et d'aller plus loin, notamment dans la mise sous protection (sauvegarde de justice, tutelle, curatelle).



CHRS THUILLIER

Le CHRS de la rue Louis Thuillier à Amiens héberge et accompagne des femmes seules, des familles et des parents isolés avec leurs enfants. Pour certains parents, il permet de renouer les liens parentaux et pouvoir exercer leur droit de garde dans le logement mis à leur disposition, en fonction des décisions de justice. Cet établissement est également spécialisé dans l'accompagnement de femmes sous main de justice.

Cette année, le CHRS Thuillier a accueilli plus de femmes seules que l'année dernière. Le contexte sanitaire est certainement à mettre en lien avec cette augmentation : **le Covid a considérablement accéléré la baisse de leurs revenus.** Les femmes sont plus vulnérables à la crise car plus nombreuses à occuper un métier précaire, à temps partiel, ou à effectuer du travail dissimulé.

Bien que l'accueil du public justice représente une faible part du public accueilli au sein du CHRS Thuillier, puisque nous y accueillons principalement des femmes et que ces dernières représentent moins de 4 % de la population carcérale française, **nous réaffirmons notre volonté d'accueillir un plus grand nombre de femmes sortant de prison.**



41%

de femmes seules avec enfants accueillies en 2020



« Ces deux confinements nous ont demandé des efforts considérables d'aménagement, d'organisation, de réorganisation, d'imagination afin d'accompagner au mieux les personnes tout en respectant les règles de distanciation physique. Il nous est apparu nécessaire de cultiver une démarche de créativité, de défi à relever, de dépassement de la routine pour faire face à cette crise sanitaire. »

Sylvie Stefanski,
Responsable du CHRS Thuillier

CHRS VAL-DE-MARNE

Avec ses deux maisons d'accueil situées à Vincennes et à Villiers-sur-Marne, et son logement indépendant à Montreuil, l'Îlot Val-de-Marne héberge et accompagne dans leurs démarches de réinsertion des femmes seules et des couples sans enfant, en situation de rupture sociale, familiale et/ou professionnelle. Ce CHRS donne priorité à l'accueil de femmes sous main de justice lorsqu'elles lui sont adressées.

Malgré une équipe salariée récemment renouvelée et quelques périodes de sous-effectif, **la mobilisation pour accompagner les résidents pendant le premier confinement a été exemplaire.** Les résidents ont mis à profit les jardins en soignant les espaces extérieurs et en créant un potager, activité particulièrement intéressante sur le plan éducatif. En effet, avant de pouvoir récolter les fruits (ou légumes) de ses efforts, il faut préparer le terrain, semer, arroser, prendre soin des semis. Autant d'étapes nécessitant patience et persévérance, essentiel pour construire sa propre réinsertion.

Certaines résidentes, qui avaient trouvé un emploi dans des EPHAD ou dans les soins à la personne, grâce à notre accompagnement socio-professionnel, ont fait partie des catégories dites de « première ligne » et ont continué à travailler quand tout le pays se confinait. **Ces femmes dont l'estime de soi est souvent mise à mal, ont pu être fières d'exercer une activité enfin valorisée et reconnue comme essentielle.**

67%

des personnes ont trouvé un emploi ou une formation à leur sortie du CHRS



L'INTERMÉDIATION LOCATIVE

Depuis septembre 2020, l'Îlot gère 14 places d'intermédiation locative (IML) à Amiens. Ainsi, des logements « indépendants » sont proposés à des personnes sous main de justice ou en fin d'obligations judiciaires et qui, sans cette initiative, ne pourraient accéder au logement.

Le principe de l'IML est simple : l'Îlot assume les obligations de locataire en titre auprès du propriétaire bailleur de façon à faciliter et sécuriser la relation entre la personne qui habite le logement et paie un loyer, et le propriétaire.

Les quatre studios et huit T1, dont certains peuvent accueillir deux personnes, se situent à proximité directe de notre CHRS Les Augustins et du centre-ville. À cinq minutes de la gare ferroviaire et routière, cette localisation est un atout pour leur mobilité et pour faciliter l'accès à l'emploi.

L'autre pilier essentiel de l'intermédiation locative est l'accompagnement social individualisé. Chaque locataire est accompagné par un travailleur social référent qui prend en compte son parcours de vie antérieur, l'aide à stabiliser ou à faire évoluer sa situation pour lui permettre de retrouver son autonomie.

L'objectif de cette autonomisation étant l'accession à un logement en son nom propre.

14

personnes ont bénéficié d'un logement en intermédiation locative

« Depuis mon arrivée ici, tout va mieux. J'ai un appartement indépendant, à quelques minutes à pied du CHRS Les Augustins. J'ai deux chambres, je peux donc recevoir mes enfants de temps en temps. C'est le plus important pour moi. À côté de ça, je suis suivi par le personnel de l'Îlot. »

Mannfi, locataire d'un logement en IML



SE RÉINSÉRER PAR L'EMPLOI

Pour l'Îlot, l'autre clé de la réussite de la réinsertion passe par l'accès ou le retour à l'emploi car il permet dans un premier temps de rythmer les journées pour les personnes qui ont été détenues et sans occupation pendant une longue période, puis de donner un sens à leur place dans la société en y contribuant économiquement, d'accéder à un logement et de s'y maintenir.

LA PRISON, UN OBSTACLE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Après une peine de prison, même courte, l'accès à un emploi est compliqué : par manque de qualification (plus de 40 % des détenus n'ont aucun diplôme), d'expérience professionnelle récente (seul un tiers des détenus a accès à une activité rémunérée en prison), de réseau professionnel, etc.

Or, l'accès à un emploi est l'un des principaux piliers d'une réinsertion réussie : sans perspective d'emploi, difficile d'accéder à un logement autonome, de retrouver sa place de parent, de se sentir un citoyen comme les autres.

DES CONSEILLERS EN INSERTION PROFESSIONNELLE (CIP) POUR TOUS

Que ce soit dans nos dispositifs d'insertion professionnelle ou dans nos centres d'hébergement, **une personne accueillie à l'Îlot pourra rencontrer un CIP** afin de commencer les démarches de retour à l'emploi. Les CIP s'adaptent au profil de chaque personne pour réfléchir aux solutions d'emploi qui s'ouvrent à elles et co-construire en premier lieu un projet professionnel. Par ailleurs, les CIP donnent les clés pour rédiger un CV et une lettre de motivation, entreprendre une recherche d'emploi efficace, préparer aux entretiens d'embauche, etc. Ils s'appuient sur un réseau d'entreprises et d'institutions partenaires (Pôle Emploi, missions locales, ateliers et chantiers d'insertion) pour proposer des offres d'emploi à nos bénéficiaires, ainsi que des stages pour découvrir de nouveaux métiers.

FOCUS SUR LES TIG

Depuis plus de 10 ans, l'association l'Îlot est agréée pour recevoir des personnes condamnées à une peine de travail d'intérêt général (TIG). En 2020, 23 personnes ont effectué leur TIG au sein de l'un de nos établissements d'hébergement ou d'insertion par l'activité économique, mais également dans notre dispositif SOA à Aubervilliers qui accueille des TIG suite à une orientation du juge d'application des peines.

Aux Ateliers de l'Îlot, les personnes en TIG peuvent bénéficier d'un suivi par l'un des deux conseillers en insertion professionnelle de l'équipe, afin de construire un projet d'emploi réaliste, en adéquation avec leurs compétences et leurs aspirations.

À Aubervilliers, l'accompagnement professionnel est inhérent au projet SOA. Pendant deux mois, les jeunes en TIG alternent entre des ateliers collectifs, des entretiens individuels avec un professionnel de l'insertion et des périodes de stage. À l'issue du programme, ceux qui le souhaitent peuvent être accompagnés pendant 6 mois supplémentaires pour trouver un emploi et lever les freins à leur insertion professionnelle.



Christian Vilmer
Directeur Général de l'Îlot

« À l'Îlot, nous sommes persuadés qu'une peine exécutée, au moins en partie, dans un environnement professionnel adapté est un moyen efficace de réinsérer la personne et d'éviter la récidive. »



30 ANNÉES D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

- 1990** Lancement des 1^{ers} Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) à Amiens
- 2009** Création de l'Atelier Qualification-Insertion
- 2016** Lancement de la Session d'Orientation Approfondie (SOA)
- 2020** 2 nouveaux dispositifs d'accès à l'emploi :
 - Projet « les Invisibles » de l'Îlot Var
 - Projet Semi-liberté à Amiens

NOS ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION (ACI)

	LES ATELIERS DE L'ÎLOT AMIENS	LES ATELIERS QUALIFICATION-INSERTION
Lieu	Amiens	Amiens, Aubervilliers, Paris
Activités proposées	restauration, menuiserie, mécanique	restauration collective
Durée de l'accompagnement	11 mois	9 mois
Profil des personnes	Personnes embauchées en CDDI	Personnes embauchées en CDDI (Promotion de 12 à 15 personnes)
En 2020		
Nombre de salariés en insertion	83 dont : <ul style="list-style-type: none"> • 38 au restaurant traiteur l'Îlot Gourmand • 36 au garage Auto Bleue • 6 à la menuiserie • 3 polyvalents 	51 personnes formées au métier d'agent de restauration collective (37% femmes, 63% d'hommes)
Réussite	28% des personnes sorties avaient un emploi ou une formation	Promotions 2020 : 71% sont allées jusqu'à l'examen 89% de taux de réussite
Personnes sous main de justice	36%	63%
Âge moyen	40 ans	36 ans

NOS DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

	SESSION D'ORIENTATION APPROFONDIE (SOA)	« LES JEUNES INVISIBLES »	ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL (personnes en semi-liberté)
Lieu	Aubervilliers	Toulon	Amiens
Public	Jeunes de 18 à 25 ans	Jeunes de 16 à 29 ans	Hommes de 25 à 50 ans
Durée de l'accompagnement	2 mois	3 à 6 mois	le temps de la durée de l'aménagement de peine
Profil des personnes	TIG ou sortant de prison	67%	en semi-liberté
Personnes accompagnées en 2020	10	9	3

LES ATELIERS DE L'ÎLOT

À Amiens, les Ateliers de l'Îlot permettent chaque année à près d'une centaine de personnes éloignées de l'emploi de travailler et de retrouver une place dans notre société. Nos professionnels les forment à la menuiserie, à la mécanique automobile, à la restauration et les accompagnent dans leur recherche d'emploi.

UN CHIFFRE D'AFFAIRES DIMINUÉ DE MOITIÉ À CAUSE DE LA CRISE COVID

La situation sanitaire n'a pas épargné les Ateliers de l'Îlot et il fut bien compliqué de maintenir l'activité dans les trois ateliers d'insertion. L'équipe et les salariés en CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion) ont subi des périodes de chômage partiel. Pendant ces périodes d'inactivité, l'équipe de salariés permanents gardait le lien en appelant régulièrement les salariés en insertion. Le souhait de reprendre le travail était prégnant, signe que les Ateliers de l'Îlot ont atteint l'objectif de se reconstruire par l'emploi.

Toutes les activités ont été touchées par la crise : le restaurant en premier lieu qui ne pouvait plus accueillir de public le midi, sauf pendant l'été où l'installation d'une terrasse extérieure a permis de restaurer des clients du site de la zone d'activités ; l'atelier de nettoyage de véhicules dont le client principal, un concessionnaire d'une grande marque automobile, a fait appel à ses propres salariés pour effectuer ces

tâches ce qui a entraîné une forte baisse de notre activité ; enfin le décapage de meubles en bois a été fortement impacté par l'impossibilité de recevoir les personnes souhaitant nous confier leurs travaux. **Tout cela a durement touché notre activité générale avec une baisse de près de 10 % d'embauches de personne en insertion et un chiffre d'affaires divisé par deux.**

Afin de redynamiser l'activité économique de nos Ateliers, notamment celui de la mécanique automobile, **une nouvelle unité « peinture et carrosserie » est en cours de création.** Elle pourra accueillir jusqu'à 8 salariés en insertion et permettra d'améliorer l'employabilité des plus exclus en complétant la palette des métiers proposés dans nos Ateliers d'insertion.

D'autres activités nouvelles sont également à l'étude, afin de diversifier notre offre et de maintenir un degré d'activité élevé.



LES ATELIERS QUALIFICATION-INSERTION

Les Ateliers Qualification-Insertion sont des dispositifs d'insertion. Lancés en 2009 à Paris, en 2012 à Aubervilliers, puis en 2015 à Amiens, les AQI ont pour objectif d'accompagner principalement des personnes sous-main de justice vers une réinsertion sociale et professionnelle, à travers une formation qualifiante pour obtenir le titre professionnel d'agent de restauration collective.

En Île-de-France, en 2020, nous avons accompagné 26 personnes à travers deux sessions d'AQI (Atelier Qualification-Insertion).

Certes, le travail des Conseillers en insertion professionnelle (CIP) a été rendu plus difficile du fait d'un confinement que nul n'avait anticipé. Mais ils ont su faire face et continuer un suivi régulier à distance. En effet, des appels téléphoniques aux salariés en insertion a minima une fois par semaine pour échanger, conseiller, rassurer ou partager des difficultés (logements exigus, difficulté à continuer à étudier et travailler avec des enfants non scolarisés), ont permis à la quasi-totalité de nos participants de reprendre le parcours à l'issue du premier confinement.

« L'Îlot c'est une association que je conseillerais à tout le monde. Pour l'aménagement de peine et le retour après la prison, ça m'a bien aidé. Je suis arrivé avec un bracelet, et j'ai tenu. J'ai rencontré des bonnes personnes qui m'ont donné de la force pour obtenir le diplôme. Et en plus du travail, il y a un soutien pour ceux qui ont des problèmes et les aider à s'en sortir. »

Mathieu, promotion 2020 AQI 75

À Amiens, la promotion AQI ayant été interrompue « en plein vol » par le confinement, un renouvellement du contrat d'insertion a été proposé à chacun des salariés, afin de mener jusqu'à son terme le programme de formation et les préparer du mieux possible à la session d'examen elle-même reportée.

Sur les dix salariés encore présents, huit ont passé l'examen et sept l'ont eu du premier coup, malgré les difficultés rencontrées.

71%

des personnes inscrites à la formation sont allées jusqu'à l'examen

89%

des personnes s'étant présentées à l'examen ont été diplômées

LA SESSION D'ORIENTATION APPROFONDIE (SOA)

La SOA est proposée exclusivement aux personnes sous main de justice en aménagement de peine. Orientées par le SPIP du 93, elles font le choix de s'engager dans le programme intensif d'accompagnement professionnel de deux mois proposé par l'Îlot. En 2020, 80% des participants en SOA étaient soumis à un TIG dit « pédagogique ».

En 2020, sur les deux sessions de SOA, 10 personnes ont été inscrites.

Une première session a démarré en février avec 4 participants, qui a été interrompue par le confinement. À la reprise, seul un participant est revenu de manière régulière. Il a poursuivi le parcours en individuel, a fait un stage en entreprise et a pu définir un projet professionnel. N'ayant aucune expérience professionnelle, il a décidé de repartir vers une formation métier dans le secteur du BTP via un contrat d'apprentissage pour acquérir expérience et connaissances. Nous l'avons accompagné sur les 6 mois supplémentaires prévus dans le cadre de la SOA, pour trouver une formation en lien avec ses aspirations.

Une seconde session de 6 personnes a été menée en octobre.

Parmi les 6 participants, 3 ont effectué des stages en entreprise, ce qui a permis à deux d'entre eux de trouver un emploi. Les trois autres sont toujours en recherche d'emploi.

L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES JEUNES « INVISIBLES »



L'Îlot a ouvert un établissement dans le Var afin de mettre en place un projet d'accompagnement individuel vers l'emploi au bénéfice des jeunes âgés de 16 à 29 ans dits « invisibles » qui ne sont ni scolarisés, ni en formation, ni employés. En 2020, année de démarrage du projet, 9 jeunes ont été accompagnés : 6 d'entre eux avaient connu la prison et 5 étaient récidivistes.

Le projet se déroule en deux phases : une phase repérage avec l'établissement d'un diagnostic, et une phase accompagnement afin de guider le jeune vers un positionnement professionnel adapté et réaliste, en phase avec ses aspirations. Le parcours est matérialisé par un carnet de suivi individuel qui met en évidence la progression et atteste des acquis du jeune.

Le projet est composé de temps individuels et collectifs, de remises à niveau, d'actions de resocialisation, d'immersions en entreprise, d'un bilan à mi-parcours.



L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES PERSONNES EN SEMI-LIBERTÉ

Fin 2019, l'Îlot a co-construit un nouveau projet avec la Maison d'arrêt et le SPIP d'Amiens, pour permettre la réinsertion au plus tôt de l'exécution de la peine.

L'Îlot accompagne des personnes détenues ayant obtenu du Juge d'application des peines une mesure de semi-liberté, en utilisant le temps passé hors les murs pour rentrer dans une démarche de retour vers l'emploi. Le projet a débuté mi 2020 malgré la situation sanitaire qui a diminué le nombre de personnes bénéficiant d'une mesure de semi-liberté en Maison d'arrêt d'Amiens.

Après quelques mois de préparation du parcours, ce sont 4 personnes qui ont ainsi été suivies par la conseillère en insertion professionnelle de l'Îlot dédiée à ce programme. Son objectif est de définir avec ces personnes un projet professionnel adapté et cohérent avec leur situation afin de leur donner toutes les chances de trouver rapidement un emploi.

Pour ce faire, des rendez-vous individuels ont lieu régulièrement pour lever les freins administratifs et rédiger un CV, en alternance avec des ateliers collectifs portant sur la gestion du budget, la prévention de conduites addictives, la simulation d'entretiens d'embauche. Nous avons d'autre part noué un partenariat avec « Le Centre Relais », un organisme de formation porteur du dispositif DVE (Dynamique Vers l'Emploi).

Ce dispositif permet la découverte de métiers par des immersions en entreprise. Ainsi la personne découvre le monde du travail et différents secteurs d'activité avant de s'engager dans une voie professionnelle qui lui correspond.

Le projet devrait prendre toute son ampleur à la rentrée de septembre 2021 avec l'ouverture d'un quartier de semi-liberté doté de 30 places dans la Maison d'arrêt.

PRENDRE LE TEMPS DE SE SOIGNER

Dans nos hébergements, l'état de santé de certains de nos résidents peut être préoccupant : près de 20 % des personnes accompagnées sont suivies pour troubles psychiques, dont la moitié a par ailleurs un ou plusieurs autre(s) problème(s) de santé, voire relève du handicap. Nos bénéficiaires sont aussi concernés par des addictions : 37 % d'entre eux ont une addiction aux drogues, un chiffre qui s'élève à près de 50 % pour celles et ceux en lien avec la justice. Le travail avec nos partenaires de santé est essentiel. Pas de réinsertion sans une vraie prise en charge des problèmes de santé.

COVID

L'année 2020 a mis en lumière notre fragilité face à de nouveaux virus. L'Îlot a tenté de surmonter la crise sanitaire en protégeant ses bénéficiaires des risques de contagion par la fourniture de masques et de solution hydro-alcoolique. Elle a également expliqué l'importance du respect des gestes barrières. **Le stress généré par cette pandémie a impacté fortement les résidents de l'Îlot.** Pour ces personnes déjà fragilisées, l'isolement a accentué ou ravivé certaines addictions. Plus que jamais nos équipes ont dû être vigilantes sur l'état de santé, physique et mental des personnes que nous accueillons, en utilisant notamment les moyens numériques pour pallier l'absence de consultations en présentiel.

LE SOIN DANS NOS ÉTABLISSEMENTS

Tous nos établissements ont tissé des liens avec des partenaires de santé car nous accueillons une population avec plus de pathologies que la population générale. Certains centres de l'Îlot ont même une infirmière et un médecin présents comme le CHRS des Augustins dans le cadre de son dispositif Lits Halte Soins Santé. L'infirmière reçoit l'ensemble des personnes hébergées aux Augustins. L'enjeu est de taille car **une réinsertion réussie ne peut se faire avec une santé défaillante** et encore moins des troubles addictifs non contrôlés. En 2020, l'infirmière, devenue référente COVID de l'établissement, a consacré beaucoup

de son temps à recueillir et partager l'information notamment sur les gestes barrières, à vulgariser pour favoriser la bonne compréhension par les salariés comme les résidents et aider à lever les inquiétudes.

ADDICTIONS ET TROUBLES PSYCHIQUES

La problématique de l'addiction est très présente au quotidien dans nos établissements accueillant principalement des hommes. Au CHRS les Augustins, près d'un tiers des dépendances sont liées à des poly-addictions : alcool et autres produits (stupéfiants, médicaments...). **Les consommations non maîtrisées sont omniprésentes et s'observent presque tous les jours.** L'Îlot a donc tissé des partenariats avec des intervenants spécialisés dans les prises en charge de l'addiction (médecin alcoologue, psychologue, etc.).

Les troubles psychiques représentent un autre sujet de santé qui fait l'objet d'une très forte mobilisation de nos équipes. Là aussi, nous faisons appel à des partenaires, notamment l'Équipe Mobile de Prévention Psychiatrique et d'Accès au Soins (EMPPAS), les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), ou bien les Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIA VS) qui apportent un soutien aux équipes éducatives par leurs conseils et éclairages cliniques.

LES LITS HALTE SOINS SANTÉ

À Amiens, aux Augustins, les Lits Halte Soins Santé (LHSS) offrent une prise en charge médico-sociale de femmes et d'hommes en situation de précarité sans domicile fixe. Cet accueil temporaire (deux mois renouvelables) permet d'assurer à ces personnes sans « chez-soi », une continuité des soins essentielle alors que leur état de santé reste fragile mais ne justifie plus d'hospitalisation. Nous disposons de 11 places LHSS (7 pour des hommes au CHRS les Augustins et 4 pour des femmes au CHRS Thuillier).

En 2020, 37 personnes dont 5 femmes ont bénéficié d'une prise en charge médico-sociale. La durée moyenne de séjour était de 3 mois. **51 % des personnes en fin de prise en charge ont pu être orientées vers une solution de logement adaptée.**



NOTRE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LE MAIL

À Amiens, nous travaillons avec l'association Le Mail pour les personnes souffrant d'addictions. Pour les personnes sous main de justice ou sortant de prison, le taux de personnes dites « addicts » est en effet plus élevé que dans le reste de la population et constitue un véritable frein à la réinsertion. C'est principalement avec le CHRS Les Augustins et le CHU la Passerelle que des liens se sont tissés.

Nous travaillons avec Le Mail, en toute transparence, au travers notamment de réunions qui réunissent des professionnels du soin (médecin alcoologue, psychologue, travailleur social...) de l'association Le Mail et les équipes de travailleurs sociaux de l'Îlot.

Ces temps d'échanges sont essentiels pour coordonner l'action individualisée d'accompagnement à la santé et l'apprentissage du soin de soi de chacun de nos bénéficiaires concernés par cette pathologie.

Pour notre nouveau projet d'accompagnement de personnes en semi-liberté, un travailleur social de l'Îlot et un travailleur social du Mail rencontrent un lundi par mois les personnes suivies dans un atelier sur la prévention des risques. Il est par ailleurs prévu d'organiser en complément des sorties pédagogiques autour de thèmes en lien avec le bien-être et le détachement aux problématiques d'addiction.

UN APPUI PSYCHOLOGIQUE INDISPENSABLE

Le bien-être et la santé mentale des personnes sont particulièrement pris en compte dans notre accompagnement socio-éducatif. En effet, un certain nombre de nos résidents souffrent de problèmes de santé mentale qui rendent difficile la mise en œuvre d'un projet. Nous nous appuyons alors sur les professionnels du soin des Centres Médico-Psychologique (CMP) comme c'est le cas pour notre CHRS de Chemin Vert. Parfois les résidents ont une mauvaise image du travail d'un psychologue : ils ont l'impression de devoir se dévoiler face à un inconnu sans pouvoir escompter un résultat immédiat. Il faut tout le savoir-faire de l'équipe éducative pour amener une personne à prendre rendez-vous avec un psychologue et également l'inciter à entrer dans une démarche de soins sur le long terme. Ces résidents vont alors oser mettre des mots sur un parcours de violence et accepter d'entrer dans une démarche d'introspection.

Ce travail tout en délicatesse se pose également pour les personnes souffrant d'addictions. Là aussi, le travailleur social doit **faire preuve de finesse pour amener la personne à reconnaître une consommation excessive** et problématique d'un produit. Nous orientons également vers des professionnels de l'addiction tels les CSAPA et les Alcoolistes anonymes qui se déplacent dans nos CHRS ou reçoivent directement dans leurs structures.



PERSPECTIVES : UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR L'ÎLOT

L'Îlot œuvre depuis plus de 50 ans à la réinsertion des personnes qui ont connu la prison. L'enjeu est toujours d'actualité car les attentes de la société civile sont grandes en termes de réinsertion. Or, notre association a fait la preuve qu'il est possible de sortir de la spirale des condamnations et qu'une autre voie est possible. Cette expertise reconnue par les pouvoirs publics doit bénéficier à un plus grand nombre de personnes sous main de justice. C'est pourquoi le Conseil d'administration de l'Îlot a décidé de se doter d'un plan stratégique ambitieux avec une volonté de croissance forte dans les cinq années à venir.

AGIR AU PLUS TÔT POUR ÉVITER LA RÉCIDIVE

Pour les personnes qui ne bénéficient pas d'aménagement de peine, nous souhaitons préparer leur sortie de détention dès leur entrée en prison. En effet, l'association a fait le constat des nombreuses ruptures que vivent les personnes dans leur parcours pénitentiaire, souvent pénalisantes pour réussir la sortie et la réinsertion en société. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi, comme axe de développement depuis 2017 de travailler la continuité entre le « dedans » et le « dehors ». Désormais nos équipes se rendent régulièrement en prison pour aller à la rencontre des personnes qui souhaitent nous connaître afin de bénéficier de notre accompagnement à la sortie. Nous souhaiterions aller plus loin pour travailler à la fois le volet administratif avec les démarches pour conserver les droits sociaux ou les aider à les recouvrer, et le volet professionnel avec l'analyse du projet de vie, des ateliers de préparation à l'entretien d'embauche, une mise en lien avec des organismes de formation, etc. Il faut capitaliser les démarches initiées à l'intérieur pour accélérer le processus de réinsertion et éviter ainsi la récidive.

L'ÎLOT COMME ACTEUR DE RÉFÉRENCE DE L'INSERTION DU PUBLIC JUSTICE

Une des missions de l'Administration pénitentiaire, qu'elle met en œuvre par le biais des Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) en milieu ouvert et fermé, est de favoriser la réinsertion des personnes sous main de justice. L'Îlot, dont c'est l'objet social, travaille de plus en plus en étroite collaboration avec les SPIP. À leur écoute, tout en étant force de proposition, nous développons des actions d'insertion professionnelle pour les personnes bénéficiant d'alternatives à la détention, ou celles sortant de prison. Ainsi pour les personnes en semi-liberté, nous avons lancé en 2020 un parcours de construction de projet

professionnel, en se fondant sur leurs compétences et savoir-faire. Nous accueillons désormais des personnes en placement à l'extérieur dans deux de nos CHRS à Paris et Amiens, qui bénéficient de notre accompagnement socio-éducatif.

Pour éviter les sorties sèches et le retour à la rue, nous avons signé une convention avec le SPIP de la Somme qui peut orienter vers notre centre d'hébergement d'urgence de la Passerelle à Amiens des personnes sortant de prison et sans solution de logement. Notre ambition d'ici 2025 est aussi de diversifier le public accueilli avec l'hébergement de personnes placées sous bracelet électronique, mais également d'accueillir plus de femmes qui ont connu la prison dans nos établissements, leur réinsertion étant souvent plus complexe à cause de soutiens familiaux moins présents et la présence d'enfants à charge, et de développer un programme dédié à celles victimes de violences conjugales.

RÉNOVER ET DIVERSIFIER NOTRE ACCUEIL

Nos établissements amiénois ont tous été rénovés ces dernières années afin d'améliorer l'accueil et le confort de nos résidents. Pour que le terme « Îlot » entendu comme havre de paix pour favoriser la reconstruction de soi prenne tout son sens, les centres franciliens méritent également une réhabilitation. C'est le cas de notre CHRS parisien Chemin Vert qui va remettre à neuf l'intégralité des équipements, mais aussi réorganiser les espaces de vie communs. Ce chantier de grande envergure – car il s'agit de transformer 60 chambres en studios avec sanitaire et cuisine – devra se terminer en 2023.

Quant à notre CHRS du Val-de-Marne qui est actuellement scindé sur deux sites (Vincennes et Villiers-sur-Marne), il va déménager en 2022 à Fontenay-sous-Bois sur un seul et unique établissement complètement rénové, avec un très grand parc arboré profitable à la reconstruction des femmes et à

l'épanouissement de leurs enfants.

Pour les personnes plus proches de l'autonomie ou pour qui la vie en collectivité est moins adaptée, nous proposons désormais des logements dans le centre-ville d'Amiens en intermédiation locative. Ce système d'hébergement est particulièrement pertinent pour le retour progressif à l'autonomie, cœur de la démarche d'accompagnement de l'Îlot. Nous souhaitons pour les années à venir développer l'IML dans d'autres territoires.

METTRE L'ACCENT SUR LE RETOUR À L'EMPLOI

Enfin, nous sommes persuadés que les Ateliers et Chantiers d'Insertion sont des outils essentiels pour aider les plus fragiles, dont le public Justice, à retrouver une place dans la société. Nos Ateliers qui ont plus de 30 ans d'existence doivent évoluer avec leur temps et nous travaillons avec nos partenaires et les pouvoirs publics pour proposer de nouvelles activités avec des débouchés professionnels en forte demande.

Nous déployons notre activité sur de nouveaux territoires : ainsi dans le Var, nous avons lancé un projet d'accompagnement des jeunes « invisibles », âgés de 16 à 29 ans qui ne sont ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi. La moitié des bénéficiaires de notre action sont des personnes sous main de justice. Nous ouvrons également notre accompagnement à différents aménagements de peine, comme cette année les personnes en semi-liberté. Pour chacun de ces projets, nous nous appuyons sur des conseillers en insertion professionnelle (CIP), et souhaitons que leurs compétences bénéficient à toute personne accueillie à l'Îlot. Ainsi chacune pourra faire un bilan de son parcours et réfléchir aux solutions qui s'offrent à elle pour son avenir professionnel.

Toujours dans l'idée de favoriser la réinsertion du plus

grand nombre tout en s'adaptant aux particularités de chacun, l'Îlot proposera en 2021 à toutes les personnes accompagnées pour qui cela est nécessaire, un projet d'acquisition des savoirs de base. Certaines notions et connaissances sont en effet indispensables pour accéder au marché de l'emploi. Les personnes sortant de prison souffrent dans leur grande majorité de ces lacunes qui sont autant d'obstacles à leur réinsertion.



Aujourd'hui, l'Îlot prend son élan vers une ère de croissance forte. L'élaboration de ce plan de développement a permis de faire le point sur les atouts et les faiblesses de l'association. Fort de ce constat, c'est avec l'ensemble des salariés associés au projet que le conseil d'administration et la direction souhaitent faire rayonner l'association, notamment en réfléchissant dès 2021 à une nouvelle organisation pour aborder cette nouvelle étape.

Les besoins de réinsertion sont là, prégnants. L'Îlot répondra à cet enjeu grâce à l'évolution de ses pratiques, l'innovation dont elle fera preuve, et portée par l'expérience et le savoir-faire des équipes qui la composent.

UN GRAND MERCI À NOS FINANCEURS

L'Administration Pénitentiaire

L'ARS (Agence régionale de Santé) des Hauts-de-France

Amiens Métropole

Les conseils départementaux de Paris, de Seine-Saint-Denis et de la Somme

La DDCS (Direction départementale de la Cohésion sociale) de la Somme

Les DIRECCTE (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) de Paris, de Seine-Saint-Denis et de la Somme

Les DRIHL (Directions régionales et interdépartementales de l'Hébergement et du logement) de Paris et du Val-de-Marne

Les DISP (Directions Interrégionales des Services pénitentiaires) de Paris, de Marseille et des Hauts-de-France

Le Fonds Social Européen

Les SPIP (Services pénitentiaires d'Insertion et de Probation) de Paris, de l'Oise, de Seine-Saint-Denis et de la Somme

Les Villes d'Amiens et de Vincennes

La Fondation Anber

La Fondation Clarence Westbury
sous égide de la Fondation de France

La Fondation de France

La Fondation Futur 21

Le Fonds Inkermann
sous égide de la Fondation de France

La Fondation JM.BRUNEAU
sous égide de la Fondation de France



UN ACCUEIL, UN TOIT
UN NOUVEAU DÉPART

Association reconnue d'utilité publique

88 boulevard de la Villette ● 75019 Paris
01 43 14 31 00 ● maisons-accueil@ilot.asso.fr ● www.ilot.asso.fr